

janvier - février  
mars 2017



snes

F.S.U.

Syndicat  
National  
des Enseignements  
de Second degré

Section académique de Lille  
209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41  
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n° 306

ISSN 0399-652

## édito

### Ethique en toc

Juste avant les vacances d'hiver, les enseignants en lycée ont reçu le traditionnel listing annonceur des examens de fin d'année scolaire. Ce document recense tous ceux qui sont susceptibles de faire passer les épreuves du baccalauréat. Jusque là, rien de neuf sous le soleil du Nord, tout va bien. Mais... le rectorat de Lille y a adjoint cette année **une « charte de déontologie » que chaque professeur est invité à signer.** Le SNES-FSU est évidemment immédiatement intervenu auprès des autorités académiques : comment comprendre cette nouveauté ? Pourquoi maintenant ? Déjà, la réforme du CAPES en 2010 avait institué une nouvelle épreuve destinée à évaluer les candidats sur leur capacité future à agir de manière « éthique et responsable »... Cette première marque de suspicion ne suffisait donc pas au Rectorat de Lille, qui oublie que **la « déontologie » est intrinsèque au statut des fonctionnaires** qui n'ont pas attendu, depuis 1945, une éventuelle « charte » pour exercer pleinement leur métier avec un professionnalisme rigoureux, au quotidien comme lors des examens. Mais, au final, à quoi nous expose de ne pas signer cette charte ? A être exempté-e de baccalauréat ? Chiche !

La demande qui nous est faite de signer ce texte – demande qui confine à l'offense – prend une saveur particulière au moment où les « affaires » se multiplient dans une campagne électorale aux rebondissements inattendus et tellement pathétiques. Il est vrai que, prudemment, **on ne demande pas aux candidat-e-s, puis aux élu-e-s aux présidentielles ou aux législatives, ni même aux membres du gouvernement, de signer une charte de déontologie.**

S'il existe des milliers d'élus honnêtes, il est légitime de s'interroger sur un paradoxe : s'il y a des individus qui n'ont pas d'emplois fictifs, qui ne comptent pas leurs heures et qui ne peuvent pas tricher sur leurs revenus, ce sont bien les personnels de l'Éducation nationale. Et le Rectorat oublie que **les personnels sont également tenus de porter les valeurs de la République auprès d'élèves matraqués par des contre-modèles** mis régulièrement en scène ces dernières semaines. Contre-modèles qui ne prennent même pas la peine de démentir le fond, s'en prenant simplement au déchaînement médiatique dont ils font l'objet, voire remettant en cause la légitimité de l'institution judiciaire... Et c'est pourtant à nous, et seulement à nous, qu'il serait demandé de s'engager à faire preuve de « neutralité », « probité », « confidentialité » et « égalité de traitement » au moment des examens, comme si ce n'était pas le cas le reste de l'année ? Comme si on ne l'avait jamais fait avant ?

Dans deux mois, nous aurons un nouveau - ou une nouvelle - président-e et, surtout, une nouvelle assemblée nationale. Il ne s'agit pas seulement de personnes à renouveler, mais aussi de choix à faire parmi des modèles de société, de valeurs. L'exigence de déontologie, dont il faut continuer à refuser qu'elle soit à géométrie variable, fera sans doute partie des critères déterminants lors des scrutins à venir. Du moins faut-il l'espérer.

Karine Boulonne

### Temps présent

**Évaluation en collège :**  
la liberté pédagogique dans  
le viseur ? p. 2

**Séries STMG et ST2S :**  
à quand la reconnaissance ? p. 3

**L'entreprise** à l'assaut  
de l'école p. 4

**Echos** des établissements p. 5



### Personnels

Les COP deviennent  
des **Psy-EN !** p. 6

**Rationalisation et  
marchandisation** de la santé p. 7

### Vie du Snes

**Congrès académique,**  
Éducation nationale... ou locale ? p. 8

Supplément

Mutations intra-académiques

## Évaluation en collège et liberté pédagogique

# La confiscation du métier

Par Jean-François Carémel

**Confrontés à une charge de travail record liée à la mise en œuvre simultanée des programmes, pressés de se conformer aux dispositifs plaqués par la réforme (EPI, AP), les collègues enseignant en collège ont également à subir cette année des prescriptions croissantes pour « faire évoluer » leurs modalités d'évaluation des élèves.**

Et si le choix du type de « positionnement » n'était que la partie émergée d'un projet plus idéologique et politique que pédagogique... source d'inégalités scolaires territoriales accrues et menaçant d'éclatement le système éducatif public ?

### Autonomie des chefs d'établissements contre liberté pédagogique

La question de l'évaluation des élèves est révélatrice des contradictions (apparentes) qui minent notre métier au quotidien : alors que nous sommes abreuvés, depuis la réforme du collège lancée il y a 2 ans, de discours sur l'autonomie des établissements et la « liberté des équipes », jamais les prescriptions hiérarchiques n'ont été aussi fortes pour nous imposer de « bonnes pratiques »... et nous faire renoncer à l'évaluation disciplinaire chiffrée, la « note ».

### Asphyxie réformatrice

Pas de répit donc pour des collègues que l'Inspection veut noyer dans l'accumulation des textes réglementaires, et rendre incapables de réagir à la mise en œuvre du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) ou aux nouvelles modalités pour le Diplôme « National » du Brevet. Avec en prime un nouveau socle commun à appréhender !

Accablés de travail, ils doivent faire face à des hiérarchies académique et locale qui opposent de façon caricaturale les tenants de l'évaluation chiffrée (forcément réactionnaires et repliés sur leur discipline), aux partisans d'une évaluation « par compétences » (nécessairement bienveillante car transversale) que par ailleurs rien n'impose.

### Des règlements pour déréglementer

Pourtant, le décret du 31/12/2015 sur l'évaluation et le nouveau livret scolaire ne prescrivent en rien des modalités d'évaluation pour le collège, et permet même de pratiquer l'évaluation chiffrée en sixième, en contradiction avec la logique de cycle. Le texte abroge d'ailleurs le Livret Personnel de Compétence hérité de l'époque Fillon !

Abrogation somme toute logique, puisque le nouveau socle (sous la pression du SNES) n'est pas une liste de compétences, mais se contente de définir 5 domaines de formation, renvoyant à l'intérieur de chaque programme disciplinaire l'articulation des connaissances et compétences travaillées...

Mais il en faut davantage pour décourager une technocratie (DGESCO en tête), furieuse de ne pas avoir pu obtenir de la Ministre la suppression des notes, et qui entend prendre sa revanche sur le terrain. Ce qui est d'autant plus aisé que le décret « évaluation », s'il ne prescrit rien, conduit à l'éclatement des modalités d'évaluation des élèves en autorisant tout. Le LSUN et les applications tierces (type Pronote) ne sont donc que des leviers d'une déréglementation impulsée par décret.

### Une entreprise sournoise de dépossession pédagogique

L'enchaînement rapide des décisions vise à sidérer et déposséder les enseignants de toute liberté d'action individuelle dans l'exercice de leur métier, et à en confier les clés à l'encadrement. Car au fond, imposer un mode d'évaluation et des approches pédagogiques transversales (le « tout projet »), via des outils numériques visant à faire rendre des comptes, c'est imposer des procédures qui limitent les choix didactiques, et donc demander aux collègues d'en rabattre sur leur expertise disciplinaire. C'est bien l'idéologie de l'École du socle qui se tapit derrière le débat sur l'évaluation, avec pour objectif de rendre transversaux les contenus enseignés (au nom de l'interdisciplinarité) et les modes d'évaluation (au nom de la bienveillance), pour, à terme, mettre en concurrence les PLC et les Professeurs des écoles. Au prix d'une souffrance professionnelle dont nous mesurons partout la montée.

### Big Bang éducatif

Cette entreprise de confiscation du métier d'enseignant présente aussi un intérêt purement politique non seulement pour la majorité sortante, mais aussi pour les organisations qui ont collaboré activement à la réforme du collège (Se-Unsa et Sgen-Cfdt) : en instaurant ici et là des modalités d'enseignement, des horaires différents et si possible des classes sans notes, il s'agit de rendre irréversible la réforme du collège... même en cas d'alternance politique. Dans le même ordre d'idées, le DNB est l'otage d'une politique éducative qui veut dissimuler son absence d'ambition et de solutions à l'échec scolaire, derrière la performance mesurée par les taux de réussite à l'examen. Recteurs et personnels de direction ont une mission cette année : obtenir coûte que coûte que les taux de réussite augmentent pour valider la pertinence de l'ensemble de la refondation. Et ces taux augmenteront mécaniquement, puisque 500 points sur 700 seront attribués par chaque établissement.

### Espoirs ?

Face aux pressions collectives, rien ne vaut le rapport de force pour faire valoir la liberté pédagogique que nous garantit la Loi (art. L912-1-1 du Code de l'Éducation). Mais un élément nouveau pourrait également nous permettre de mieux résister à toute tentative d'intrusion dans nos pratiques : dès la rentrée 2017, le poids de l'évaluation des personnels sera considérablement minoré dans l'avancement, et nous ne serons plus évalué-e-s qu'à 3 reprises (au maximum) lors de « Rendez-vous de Carrière » (une inspection et un entretien avec le chef d'établissement). Même si, en l'état, la grille d'évaluation prévue n'est pas acceptable, il est indéniable que les nouvelles modalités d'avancement (au rythme unique du choix - même si le SNES revendique le grand choix pour tous) pourraient permettre de mettre à distance pédagogique notre hiérarchie locale : il ne tient qu'à nous d'imposer nos choix, sans conséquence majeure désormais sur le parcours de carrière.

Lycée, démocratisation et hypocrisie

## STMG / ST2S : des séries négligées par le ministère

Par Alexis Morel

**Un rapport de l'IGEN, publié en novembre 2016, dresse un constat sans appel du déclin de la voie technologique – déclin que nous dénonçons depuis plusieurs années maintenant. Il met particulièrement l'accent sur le recul très net des flux d'élèves en séries STMG et STI2D ces dix dernières années, mais aussi sur le manque de moyens attribués aux séries STMG et ST2S qui accueillent une proportion importante d'élèves fragiles.**

Le rapport de l'IGEN, même si nous en contestons les principales préconisations finales, a le mérite de dresser un constat implacable, que nous partageons dans sa totalité. Parmi ces constats, il est frappant de constater que des élèves dont on peut penser qu'ils devraient bénéficier de moyens supplémentaires au regard de leur situation socio-économique et scolaire difficile, sont finalement ceux qui en bénéficient le moins. La série STMG, lors de la réforme du lycée, a été la série technologique la moins bien dotée en termes d'heures

à effectif réduit. Elle a par ailleurs été saignée par la réduction horaire des enseignements de spécialité ; l'ETLV<sup>1</sup> n'y a pas été mis en place ; et finalement, on n'a perçu aucune volonté de promotion nationale et académique pour cette série.

D'autre part, alors que les collègues sont plutôt satisfaits des programmes actuels et que la majorité des élèves le sont des enseignements qu'ils reçoivent, l'hétérogénéité des publics accueillis – dont les difficultés scolaires sont parfois importantes – pose d'autant plus de soucis que l'ambition des nouveaux programmes est élevée. Les collègues, au quotidien, ont du mal à surmonter l'écart entre les objectifs qui leur sont assignés et le profil d'une partie des élèves, ce qui crée une vraie souffrance au travail, complètement occultée par l'administration.

### ST2S et STMG : des moyens insuffisants

La réforme de la voie technologique, en augmentant la part des enseignements communs aux différentes spécialités, et en supprimant une partie des heures dédiées aux enseignements de spécialité, était guidée par une logique de

« rationalisation » de l'utilisation des moyens... souvent au détriment de l'efficacité pédagogique. Cela a permis à l'institution de réaliser des économies substantielles (suppressions de postes) sur le dos de nos élèves ! Il s'agit ici d'une étrange conception de l'égalité des chances et de la justice sociale !

Le coût horaire de la voie technologique est, de fait, devenu très proche de celui de la voie générale, surtout en série STMG. Par exemple, le H/E<sup>2</sup> de l'ensemble des séries technologiques en première dans l'académie de Lyon s'établit désormais à 1,45 (où il était de 1,57 en 2011). Les séries STMG et ST2S ont particulièrement souffert de la baisse du H/E pendant cette même période. Dans l'académie de Lille, le H/E pour les séries STMG et ST2S fluctue autour de 1,33 en classe de 1<sup>re</sup> et autour de 1,45 en classe de Terminale. À titre de comparaison, il tourne autour de 1,45 en Terminale S. La série ES reste la moins bien dotée de toutes, pour tous les niveaux, avec un H/E de 1.3.

Certains pourraient voir dans les chiffres précédents une forme d'égalisation. Mais, d'une part, comme souvent, elle a lieu « par le bas » et d'autre part, nous estimons de notre côté que les séries STMG et ST2S, qui accueillent les publics les plus défavorisés du LGT (dans ces deux séries, 37% des élèves sont d'origine sociale très défavorisée, et respectivement 17% et 14% d'origine sociale défavorisée), devraient bénéficier, de la part du rectorat, d'une attention particulière et de moyens supplémentaires, comme d'ailleurs, pour les mêmes raisons, l'ensemble de la voie technologique.

Le ministère et les rectorats ont toutes les cartes en main pour redonner toute la valeur et toute la reconnaissance – méritées – à des séries technologiques abandonnées par l'institution mais qui ont pourtant montré toute leur efficacité en termes de promotion sociale et de démocratisation scolaire.

1 - Enseignement transversal de langue vivante  
2 - Heures d'enseignement par élève : indicateur de taux d'encadrement dans le second degré qui rapporte les heures d'enseignement, dispensées hebdomadairement, au nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires, des heures à effectifs réduits, et des tailles des divisions (classes).



## L'entreprise pour édifier la jeunesse

par Romain Gény

**« Enseigner l'esprit d'entreprise, instituer l'entreprise comme lieu d'éducation et de formation, reconnaître les organisations professionnelles patronales comme des agents légitimes du système éducatif apparaissent comme une exigence du capitalisme qui, en se déployant, creuse les inégalités dans des proportions accrues et engendre une précarité qui doit être justifiée par cette croyance : chacun est entrepreneur de sa vie ; sa réussite et son épanouissement personnel dépendent de ses performances ».**

L. Tanguy, *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école*, La Dispute, 2016.

Comprendre l'entreprise, son fonctionnement, ses activités, son organisation, sa diversité, sa place dans l'économie et la société, et poser un regard critique sur cette institution : ce sont là des objets d'étude tout à fait légitimes dans le cadre de l'école. Faire un stage en entreprise pour « mettre en pratique » des savoirs, des gestes de la production : c'est là une modalité de formation qui a, elle aussi, toute sa légitimité – sans être pour autant « la » méthode infaillible pour « réussir à l'école », ni la seule méthode pour apprendre « le travail ».

Dans *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école*, Lucie Tanguy, sociologue, décrit pourtant de tout autres pratiques en provenance du « monde de l'entreprise », avec le soutien actif du ministère et des rectorats. Intervenant lors d'un stage de la section académique du SNES, le 16 décembre dernier à Lille, L. Tanguy a particulièrement insisté sur l'intrusion croissante dans les salles de cours de certaines « associations », prétendument neutres, mais en réalité financées par le MEDEF ou certaines grandes entreprises. Ainsi, *Entreprendre pour apprendre* (EPA) propose, clés en main, des modules pour mettre en place des

« mini-entreprises » dans le cadre scolaire et présente une vision pour le moins contestable de ce qu'est une entreprise. Souvent réduite à ses fonctions de direction (voire à la figure héroïque de « l'entrepreneur »), visiblement sans salariés pour produire les richesses, l'entreprise n'est évidemment pas traversée par des relations de pouvoir, de conflits, de hiérarchie : on n'y trouve que collaboration joyeuse dans une aventure humaine en commun... Est-on vraiment là dans le respect des exigences de neutralité de l'école à l'égard des discours idéologiques ? De nombreux collègues de l'académie, par ailleurs, se voient offrir les « services » de l'association *Energie Jeunes*, directement liée à l'opérateur Orange, pour des séances de « coaching » scolaire au contenu plus que douteux... et explicitement sponsorisé par Orange !

L'école est considérée par beaucoup d'acteurs économiques comme un marché, ce n'est pas nouveau. Mais l'intervention de ce type d'association, tout comme les pressions de certains lobbies d'inspiration libérale pour instrumentaliser certaines disciplines scolaires, ou encore la réhabilitation aveugle de l'apprentissage, relèvent d'un enjeu plus large, d'après L. Tanguy : il s'agit d'une **offensive pour intégrer l'entreprise privée à la communauté éducative, et pour faire de l'entreprise une instance légitime de formation de la jeunesse.**

Le SNES appelle tous les collègues à rester vigilants et inflexibles face à ce qui ne constitue rien d'autre, le plus souvent, qu'une **atteinte à la laïcité et à la neutralité de l'école.**



## Edu(ber)scol

par Jean-François Carémel

**La vocation officielle d'Eduscol, portail officiel du Ministère, est de recenser les ressources pédagogiques pour « accompagner les professionnels de l'Éducation ». Mais, nouveauté, Eduscol semble aussi, désormais, promouvoir des outils pédagogiques fabriqués par des entreprises privées.**

La plateforme se voit en effet détourner de son objectif initial, et diffuse désormais, à côté des ressources académiques et via le réseau Twitter, des ressources recensées voire produites par des entreprises privées ou des groupements professionnels (voir notre site [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)). La volonté politique de dessaisir les professeurs de leur expertise disciplinaire se conjugue visiblement bien avec la promotion des intérêts des grandes entreprises. Au prix de la neutralité de l'école, et de la liberté pédagogique des enseignants.

**Introduire les entreprises au cœur des pratiques enseignantes**

Le développement du numérique et la réforme du collège sont des vecteurs essentiels de politiques éducatives qui veulent faire des enseignants de simples exécutants, et favoriser la pénétration de nouveaux acteurs dans l'École au cœur même des pratiques d'enseignement.

Un obstacle majeur se dresse contre cette politique :

la liberté pédagogique, qu'il convient donc de rogner coûte que coûte par le « pilotage local » dans toutes les dimensions du métier, au moyens d'injonctions quotidiennes : modes d'évaluation des élèves, choix des supports, durée des séquences d'enseignement, contenu des apprentissages, modalités de dialogue avec les parents d'élèves (minutage), etc.

**Externaliser la conception pédagogique, délégitimer les professeurs**

Quand l'Éducation Nationale promeut l'idée que la production de séquences pédagogiques peut être externalisée vers des entreprises privées, elle affaiblit l'ensemble de la profession aux yeux de l'opinion publique, et déqualifie les enseignants pour mieux les placer sous la tutelle de la hiérarchie locale.

Le dessaisissement pédagogique est en effet un des objectifs poursuivis par le management local et « l'ouverture aux partenaires de l'École » (entreprises, collectivités). A la fin de ce processus, le métier d'enseignant risque de ne plus être que contrainte et contrôle... Derrière la modernité du numérique, le bon vieux taylorisme des *Temps modernes*...

**Liberté, neutralité, professionnalité**

On trouve ainsi sur Eduscol des séquences qui sont avant tout des outils de marketing pour des entreprises privées totalement extérieures à l'école. Mais

cette application vient aussi rappeler la réalité de la réforme du collège. Au-delà des économies budgétaires qu'elle engendre, cette réforme veut aussi (et surtout ?) reléguer au second plan les disciplines et l'expertise des enseignants. Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) ne sont pas un simple dispositif placé à côté des cours classiques disciplinaires : ils ont vocation à désagréger et ponctionner les horaires, diluer les programmes et désaxer les didactiques disciplinaires. Placés au cœur du métier, ils doivent contribuer à le vider de son sens pour le mettre sous tutelle hiérarchique, et ils rendent l'Éducation Nationale plus perméable encore aux influences extérieures.

**Par cette application, Eduscol accompagne moins les professionnels de l'Éducation qu'il n'introduit au cœur du système les intérêts privés, au prix de la neutralité de l'État.**

### « Dernière minute »

On n'arrête pas le progrès : le ministère lance un plan de « financement participatif » de certains projets éducatifs (« La trousse à projets »). Le principe ? Des donateurs privés (particuliers ou entreprises) financent des projets proposés par les équipes... Ce gouvernement sera donc allé jusqu'à promouvoir le mécénat au sein de l'école publique...

# Echos des établissements

## Mobilisation au collège Gustave Nadaud de Wattrelos

Suite à l'annonce de la suppression de trois divisions pour la rentrée scolaire 2017, sans diminution réelle des effectifs, les enseignants, la vie scolaire et les parents d'élèves se mobilisent depuis janvier. Lors de l'annonce de la dotation horaire, c'est avec stupéfaction que les parents et l'équipe éducative ont appris la baisse des moyens pour ce collège en réseau d'éducation prioritaire qui a sensiblement amélioré ses résultats et son attractivité depuis dix ans. L'équipe éducative s'accorde à dire que cette forte baisse des moyens est liée à la réforme du collège. Le matin du premier conseil d'administration relatif à la dotation, l'inspection académique a accordé 18 heures-postes et 3 HSA au collège qui perdait sa section sportive, sa classe bi-langue et le latin. Le CA a voté majoritairement contre cette dotation. Suite à plusieurs courriers des parents et enseignants, une délégation a été reçue longuement à l'inspection académique qui a répondu négativement pour abonder davantage la dotation. Suite à cette réponse négative, parents et équipe éducative se sont fortement mobilisés durant la semaine du 30 janvier au 4 février. Les enseignants se sont massivement mis en grève durant trois jours. Les parents, très inquiets pour l'avenir de leurs enfants, ont mis en place une opération « collège mort » les 2 et 3 février. Moins de dix élèves sur les 750 que compte l'établissement étaient présents durant ces deux jours. Cette semaine d'action a été l'occasion pour les parents et enseignants de travailler en commun sur la mobilisation. Un site internet, une pétition en ligne, une page facebook et twitter ont été créés. Les portes ouvertes ont été repensées. Elles auront lieu le 25 mars de 9h à 12h. La mobilisation s'est poursuivie via les réseaux sociaux durant la semaine précédant les vacances d'hiver pour ne pas nuire à la scolarité des élèves. Équipe éducative et parents continueront de se mobiliser par diverses actions jusqu'à la fin de l'année scolaire dans le but d'obtenir des moyens permettant au collège de fonctionner dans de bonnes conditions en 2017-2018. Vous pouvez soutenir notre mouvement via notre site [nadaudenlutte2017.org](http://nadaudenlutte2017.org), nos réseaux sociaux « [nadaud en lutte](#) » et en signant notre pétition sur [mesopinions.com](http://mesopinions.com).

Fanny Tipret, SNEP-FSU  
Alain Gorenflot, SNES-FSU



## Le lycée Lavezzari de Berck en lutte

Suite à la découverte de la prévisionnelle concernant les structures et de la DHG, les collègues du lycée Lavezzari de Berck se sont immédiatement mobilisés en Heure d'Information Syndicale pour pointer les manques et les dysfonctionnements liés à la baisse de la dotation (-85 HP, -15 HSA).

Un préavis de grève a été déposé par les représentants SNES-FSU lors du CA du 02/02/2017. Une motion et une demande d'audience au Rectorat ont été lues et mises à la signature. Les représentants élus de parents et d'élèves au CA ont signé ces textes avec les représentants enseignants. La DHG et le TRMD ont été rejetés lors de ce CA et un préavis de grève a été déposé pour le 6 février afin de montrer notre mécontentement et de demander le rétablissement des moyens.

Le 6 février, jour de l'inauguration du Campus des métiers Longévité, Autonomie, Santé, un piquet de grève a été dressé à l'entrée et de nombreux enseignants ont rejoint le mouvement et distribué des tracts aux différents élus et représentants des instances venus à l'inauguration.

Les élus enseignants ont été ensuite reçus par les représentants du Conseil Régional lycée pour attirer l'attention sur la vétusté des locaux et la précarité des conditions de travail (vétusté des salles, notamment celles dédiées à la SEP, absence de salle de sports, manque de personnels techniques de la Région...).

Le 7 février, notre EPLE recevait du Rectorat 14 HP complémentaires et le rétablissement d'une structure complète en BTS ESP 2. Notre analyse faite des moyens dans notre EPLE

était donc la bonne. Mais les moyens alloués encore insuffisants.

Le CA a été à nouveau boycotté le 9 février par les représentants élus. Et le 10 février, une nouvelle motion et une nouvelle demande d'audience ont été lues à destination du Rectorat. Le vote contre la DHG (-70 HP, -15 HSA) et le TRMD a été à nouveau majoritaire. Nous attendons à ce jour d'être reçus au Rectorat.

Cyril Brossard, liste SNES-FSU  
et sympathisant-e-s



## Grève au lycée Pierre Forest de Maubeuge

Les collègues enseignants du lycée Pierre Forest se sont mis en grève à près de 70 % ce mardi 24 janvier 2017 pour protester contre la capacité d'accueil insuffisante en seconde dans notre établissement à la rentrée 2017.

Nous revendiquons que soit annulée la décision de réduire la capacité d'accueil de 30 à 15 élèves en 2<sup>nd</sup>e Electrotechnique, baisse d'effectif qui mettrait en difficulté, à moyen terme, cette filière dans notre établissement qui comprend en particulier un BTS Electrotechnique, formation essentielle dans le bassin de la Sambre.

Nous revendiquons également des moyens pour ouvrir une onzième division de seconde générale et technologique, en portant notre capacité d'accueil à 351 élèves (comme à la rentrée 2014), ce qui nous permettrait d'alléger les effectifs dans ces classes. En effet, les effectifs en seconde dans notre établissement font partie des plus conséquents parmi les lycées repérés comme étant « fragiles » car accueillant un public défavorisé à plus de 50 %.

Nous avons, dans un courrier, demandé une audience auprès du rectorat, que nous avons obtenue. Nous avons été écoutés mais pas forcément entendus puisque la situation de notre 2<sup>nd</sup>e Electrotechnique devrait être réexaminée en août en cas d'afflux d'élèves dans cette section et que notre onzième seconde ne pourrait être ouverte que grâce à une dotation en HSA.

Antoine Dutriaux, S1 du lycée Pierre Forest



## Psychologues de l'Éducation Nationale

# Le nouveau corps enfin acté !

Par Yann Bonenfant, Caroline Laurent, Séverine Nafati

**Après 3 ans de négociations, le décret créant le nouveau corps des Psychologues de l'EN est paru au JO du 2 février.**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, les Conseillers d'Orientation-Psychologues, les Psychologues scolaires puis les futurs néo-titulaires entreront dans ce nouveau corps selon deux spécialités : « Éducation, développement et apprentissages » pour le 1<sup>er</sup> degré, « Éducation, développement et orientation scolaire et professionnelle » pour le 2<sup>nd</sup> degré. Cette revendication forte, portée depuis bon nombre d'années par le SNES-FSU, le SNUIPP-FSU et d'autres associations professionnelles, voit enfin le jour, valorisant l'ancrage de la psychologie dans le système éducatif, pérennisant les liens indissociables entre psychologie et construction de projets scolaires et d'orientation, réaffirmant le travail des CIO et des RASED et impulsant une meilleure coordination entre les professionnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

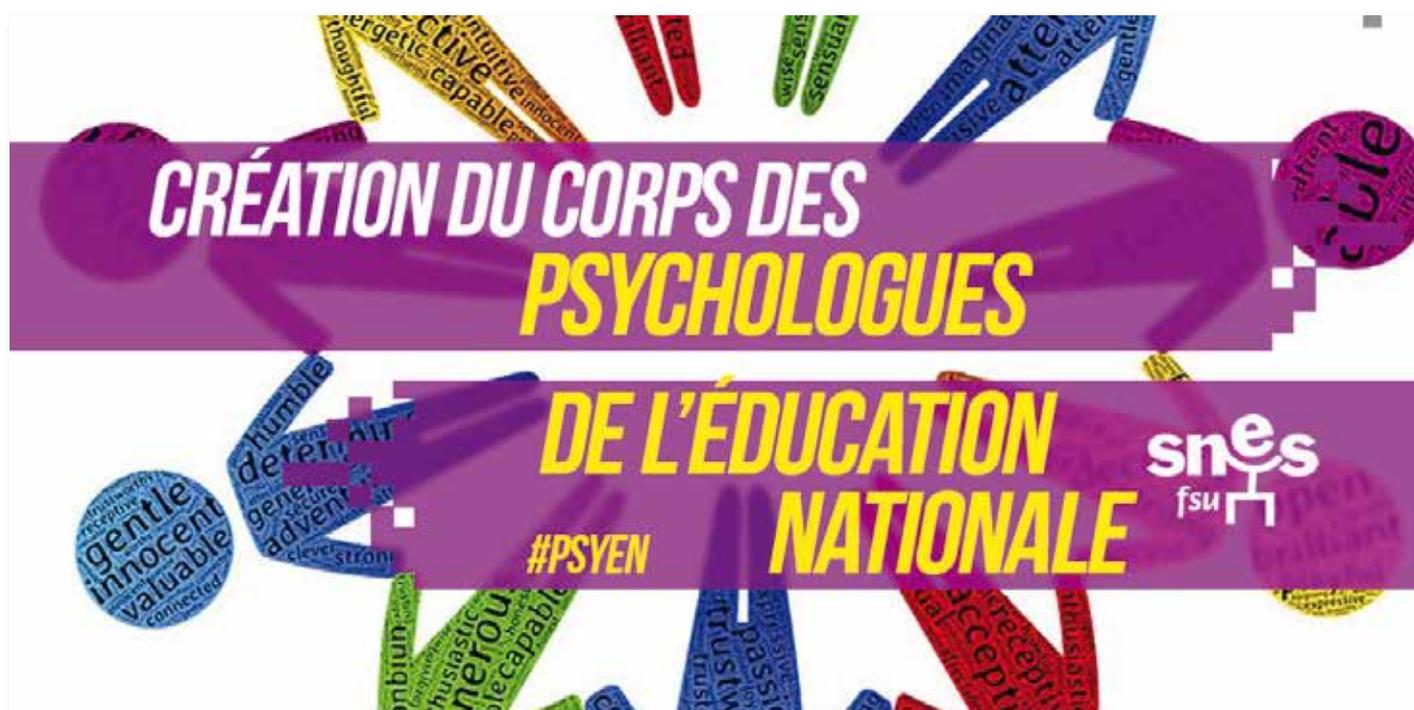
Le SNES reste néanmoins attentif à ce que les arrêtés et circulaires d'application soient bien conformes au GT14, notamment concernant le référentiel d'activités ainsi que le régime indemnitaire, afin que soit rétablie une égalité de traitement entre les deux degrés.

Le nouveau recrutement est en cours, avec plus de 300 postes à la clé. Les titulaires d'un M2 (ou équivalent) de psychologie, lauréats du concours, bénéficieront alors d'une année de formation dans la spécialité choisie. Les contenus sont cependant encore très flous : il est urgent de fixer le cadre national.

La création du nouveau corps est accompagnée d'un accès à la hors classe, ce qui constitue également une avancée historique pour la profession. Cette année, et de manière exceptionnelle, c'est le tableau d'avancement au grade de DCIO qui est utilisé pour promouvoir les collègues, sans que ces derniers soient toutefois tenus d'en exercer les fonctions. La CAPA qui

étudiera ces promotions se tiendra le 9 mars. Pour les futurs DCIO, un appel à candidature doit être lancé. Le SNES intervient pour que celui-ci se fasse rapidement et dans les conditions habituelles, assurant l'égalité entre collègues et la transparence des procédures.

Si le SNES reste vigilant pour toujours défendre avec conviction nos statuts, nos missions, et les fonctions de DCIO, s'il reste combatif contre la fermeture paradoxale des CIO qui se poursuit dans certaines académies, ce début d'année marque une grande étape dans l'histoire de notre profession. Près de 300 psychologues scolaires, Co-Psy et DCIO se sont déjà réunis le 30 janvier à Paris pour une journée d'étude à l'initiative du SNES et du SNUIPP. Dans cette même optique, un stage FSU sera proposé d'ici la fin de l'année dans l'académie de Lille. Ce sera alors l'occasion de se retrouver nombreux entre psychologues des deux degrés, nous avons tant de choses à échanger !



Au nom de la « rationalisation » des moyens

## Amputer les moyens des hôpitaux, est-ce bien « rationnel » ?

Par le secteur retraité-e-s

**Les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) résultent depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier de la loi de modernisation de la santé.**

### Chevauchement et confusion des « territoires »

On recense 135 GHT pour 850 hôpitaux publics. Tous les établissements privés, ceux qui traitent de la santé mentale, qui relèvent de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et Marseille et les Hospices Civils de Lyon ne sont pas concernés. Les GHT se sont constitués à partir d'un « territoire » qui n'a pas de rapport avec ceux de l'ARS (Agence Régionale de Santé), ce qui n'aide pas à la lisibilité du dispositif.

Le GHT dispose d'un établissement « pivot », support administratif, pas forcément le plus important. On aboutit à des situations très disparates : des GHT regroupent quelques établissements, d'autres plus de 20 pour des bassins de population allant de 50 000 à plus de 2 millions d'habitants. Un GHT n'a pas de

personnalité juridique et est conclu pour une durée de 10 ans.

### Un processus étalé dans le temps, une « gouvernance » supplémentaire...

La démarche est initiée jusqu'en 2021 ; 2017 formalise le Projet Médical Partagé. D'ores et déjà doit exister une organisation par « filières » qui proposent une offre de soins graduée et des fonctions et activités mutualisées doivent être repérées par l'établissement support.

Le pilotage s'effectue par un comité stratégique rassemblant les représentants des commissions. Il existe un comité territorial des élus, sans représentation des conseils départementaux et régionaux et un comité des usagers présidé par le chef d'établissement support.

### Un redéploiement pour réduire les dépenses

La LFSS (loi de financement de la Sécurité Sociale) impose aux hôpitaux publics un mil-

liard de dépenses en moins. Les GHT en sont un levier de mise en œuvre. Au-delà, il s'agit d'un bouleversement profond de l'offre de soins avec des fermetures de lits et de services. Après l'élimination de « doublons » repérés au sein du GHT, les « filières » mises en place répondront à la logique des « parcours » en hiérarchisant par degrés. Il n'est pas exclu que certains hôpitaux perdent leur bloc opératoire et doivent se reconvertir. Les distances et donc les transports risquent de s'allonger pour les patients mais aussi pour les personnels de santé ; les médecins seront affectés à l'échelle d'un GHT (consultation ici, intervention là...), masquant ainsi les difficultés de recrutement. Les luttes doivent continuer pour permettre une meilleure prise en charge des patients sur tout le territoire et éviter une dégradation supplémentaire des conditions d'exercice des personnels de santé.

## Référencement, Acte II, scène 2

**Le « référencement » renvoie à la désignation, par le ministère, de l'organisme à qui il verse une aide financière pour la complémentaire santé de ses agents. Ce mécanisme vise à faire une place aux assurances privées sur ce qui n'est pas, normalement, un juteux marché... mais est en train de le devenir.**

Dans le dernier bulletin académique, nous évoquions « le temps des interrogations ». Nos craintes se précisent au point que les secrétaires généraux de la FSU, FERCCGT, UNSA éducation et du SGEN-CFDT ont écrit à la ministre. Voici quelques extraits de cette lettre du 20 février 2017 : « (...) Nous sommes aujourd'hui consternés par la version définitive du cahier des charges qui préfigure une régression des droits encore plus importante que ne l'avait laissé entendre la direction des ressources humaines lors des échanges des 31 août, 16 et 28 septembre 2016, et ce malgré nos interventions répétées en faveur d'une protection plus solidaire.

Ainsi, le bénéfice du couplage obligatoire santé/prévoyance n'est prévu que pour les actifs, ce qui exclut de fait les retraités de la couverture dépendance, décès et invalidité. Le recours possible à des garanties optionnelles pour couvrir tout ce qui a été délibérément exclu de la future offre référencée (aide à domicile, accompagnement des sorties d'hospitalisation, psychiatrie, dépendance..., y compris pour les actifs) va de facto renchérir la cotisation des agents qui voudront continuer de bénéficier de ces garanties puisque ces dernières ne seront plus mutualisées sur l'ensemble des agents.

La possibilité de désigner jusqu'à 3 opérateurs fait par ailleurs courir le risque d'un démantèlement du modèle mutualiste solidaire, un démantèlement que nous ne saurions accepter.

Finalement, nous notons avec amertume que le ministère a fait le choix d'offrir une couverture complémentaire en très net retrait par rapport à l'existant... pour une participation financière particulièrement

dérisoire (de l'ordre de 0,15€ par agent et par mois).

Certains cahiers des charges dans d'autres ministères, notamment celui du ministère des finances qui propose en inclusion la couverture du risque dépendance, montrent pourtant que d'autres choix étaient possibles (...).

Le ministère connaît aujourd'hui tous les opérateurs complémentaires qui se sont portés candidats puisque ces derniers avaient jusqu'au 23 janvier pour faire remonter leurs offres. Nous demandons donc qu'une réunion se tienne rapidement avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour que tous les éléments soient portés à leur connaissance (noms des candidats, contenu des offres, premiers éléments d'appréciation...). Nous insistons par ailleurs sur la nécessité que le Comité Technique Ministériel soit saisi pour avis en amont du choix du ministère (...).

Le secteur Retraité-e-s

**Stages organisés par la section académique de Lille** (Descriptif sur le site)

**Stages SNES**

Mardi 28 mars : CPE ; 9h - 17h, Collège Wazemmes de Lille  
 Mardi 28 mars : Collège ; 9h - 17h, Collège Boris Vian de Lille  
 Mercredi 26 avril : Futurs retraités ; 14h - 17h, S3 de Lille

**Stages FSU**

Mercredi 29 mars : Non titulaires ; 14h - 17h, Lycée Pasteur à Lille  
 Jeudi 30 mars : AVS/AESH-CUI/CAE ; 9h - 17h, Lycée Baggio de Lille

**CONGRÈS ACADÉMIQUE**

**Lycée F. Darchicourt à Hénin Beaumont - Vendredi 7 avril (9 h – 18 h)**

**École de la République : recoller les morceaux !**

**Quel est l'échelon territorial légitime pour décider des politiques éducatives ?**

Si les lois de décentralisation des années 1980 ont donné des compétences infrastructurales aux départements et régions, le processus d'éclatement de l'Éducation Nationale s'est accéléré dans les vingt dernières années pour aboutir aujourd'hui à des revendications de définitions régionales de la totalité des formations et des contenus comme du recrutement de tous les personnels. Les collectivités territoriales ne sont pas les seules responsables : en réalité, l'impulsion est donnée par l'État lui-même, qui promeut la définition locale

des enseignements, comme récemment avec la réforme du lycée (2010) et celle du collège (2016).

Les effets sont multiples :

- Sur les personnels : régionalisation, contestations locales de la liberté pédagogique, tentatives de redéfinitions du statut et de sa fonction...
- Sur les enseignements : carte de formation, mise en concurrence des établissements, disparitions de disciplines...
- Sur les usagers parents et élèves : tri social, contrainte des stratégies territoriales, scola-

rité rendue plus difficile (éloignement géographique des formations, transports scolaires inadaptés, payants pour les uns et gratuits pour les autres)...

Quelles réponses apporter à ces défis ? Une conception régionale de l'éducation est-elle plus à même de s'adapter aux bassins locaux d'emploi ? Comment repenser un cadre national qui émancipe réellement (carte scolaire, carte des formations, politique d'orientation, définition des enseignements...) ? Comment réaffirmer un statut protecteur pour tous les personnels comme pour les usagers ?

**Comment y participer ?**

Pour participer à ce moment essentiel de la vie démocratique du SNES-FSU, rien de plus simple : tous les syndiqués peuvent assister au congrès, mais seuls les délégués peuvent voter.

Chaque section d'établissement dispose de 2 votes jusqu'à 10 syndiqués, 3 votes jusqu'à 20 syndiqués, et d'un autre vote par tranche supplémentaire de 30 syndiqués.

Attention : il faut fournir à votre chef d'établissement un formulaire et une convocation à demander à [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) en nous précisant rapidement si vous prenez ou pas un repas au lycée.

L'absence est de droit, les cours n'ont pas à être rattrapés, aucun délai préalable ne peut être allégué (même s'il faut éviter d'informer votre administration de votre venue du jour au lendemain pour ne pas se voir opposer les nécessités de service).

**Attention : si tous les syndiqués peuvent participer, il faut par contre être délégué par son établissement pour avoir le droit de voter**

**Nous comptons sur la présence du plus grand nombre !**

Des textes préparatoires seront disponibles sur le site [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) : ils serviront de base aux discussions ouvertes à tous et à toutes, sans a priori et sans interdit.

Le congrès aura également à se prononcer sur le règlement intérieur du SNES-FSU de Lille qui doit être actualisé (congrès et élections internes qui passent de 2 à 3 ans après 2018) et évoluer pour prendre en compte les orientations que nous souhaitons donner à notre syndicat, en favorisant la participation du plus grand nombre aux instances décisionnaires. Les propositions de modifications seront disponibles au plus tard le 7 mars sur le site [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu), comme le prévoit le règlement intérieur actuel.

**Fiche de participation au congrès académique du 7 avril 2017**

(à retourner au S3, 209 rue Nationale à Lille. Les frais de déplacement et de restauration sont pris en charge)

Ville :

S1 du collège / Lycée / CIO :

Nombre de syndiqués :

Délégués au titre du s1 ou de la CAA	Repas le 7/04 : oui/non